



Aménagement de la place du Colonel Fabien
Forêt urbaine
Paris 10^e et 19^e arrondissements

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

Alexandra CORDEBARD, Maire du 10ème arrondissement

François DAGNAUD, Maire du 19ème arrondissement

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

David BELLIARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

Dan LERT, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique,
du plan climat, de l'eau et de l'énergie

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023



Mots d'introduction

Jacques BAUDRIER, Adjoint à la maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023

Sommaire de la réunion

01 Diagnostic

02 Objectifs du projet

03 Orientations
d'aménagement

04 Budget et calendrier

05 Questions/Réponses

Diapositive 8

LB1 ajouter le temps d'échanges dans le sommaire pour rassurer
Lucile BIARROTTE; 18/01/2023

01

Éléments de Diagnostic Et de contexte



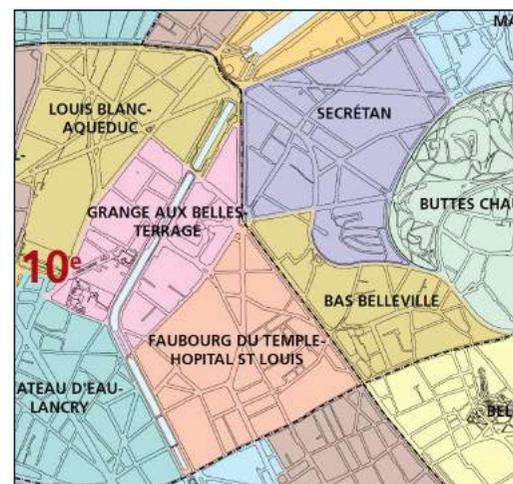
Direction de la Voirie et des Déplacements
Service des Aménagements et des Grands Projets

Lowell Lacou, chef de projet, SAGP, DVD

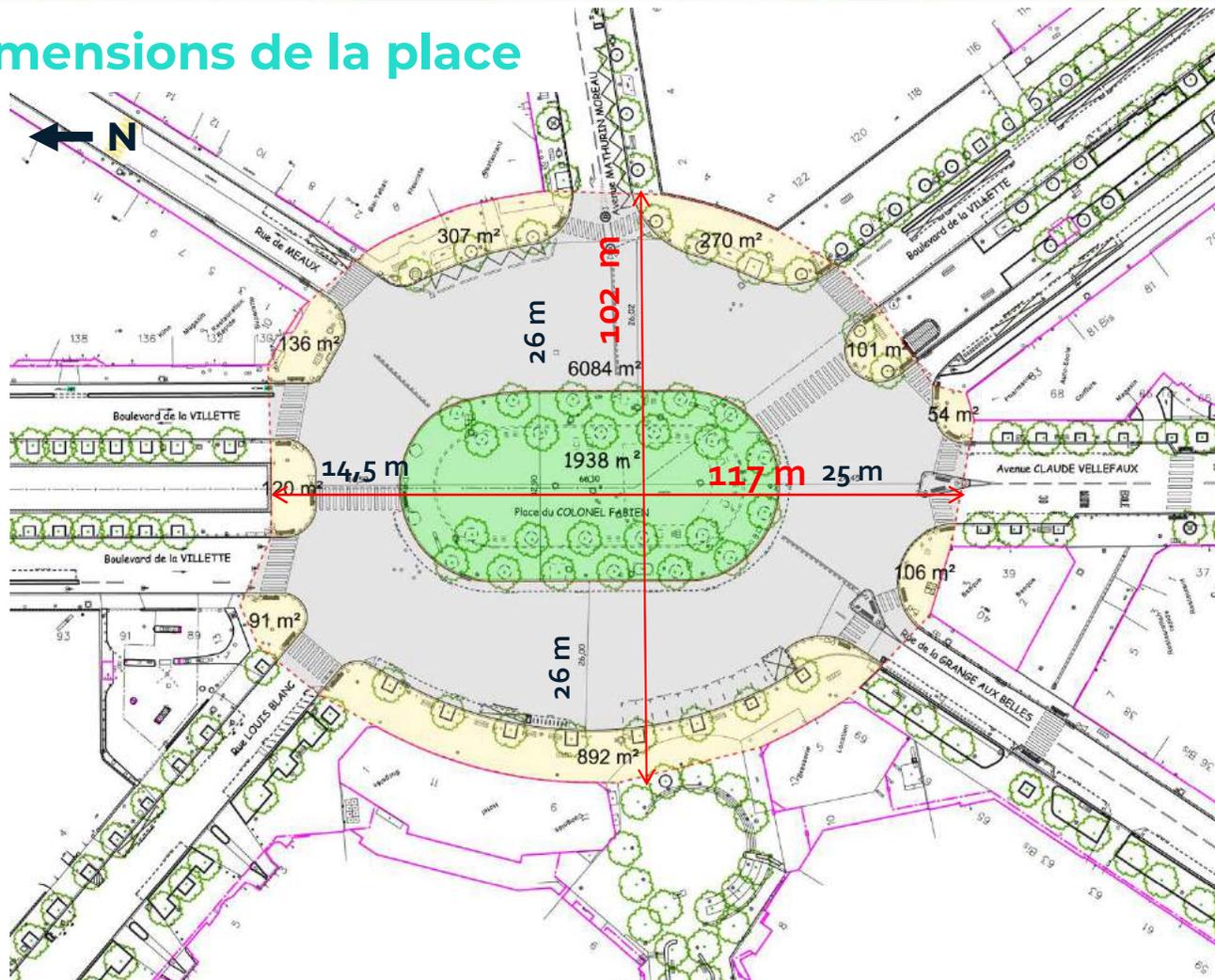
Mehand Meziani, architecte, SAGP, DVD

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023

Localisation



Dimensions de la place



Surface totale : 10 098 m²

Surface TPC : 1938 m² (19,2 %)

Surface trottoirs : 2076 m² (20,5 %)

Surface chaussée : 6 084 m² (60,3 %)

Envergure

Longueur : 117 m

Largeur : 102 m



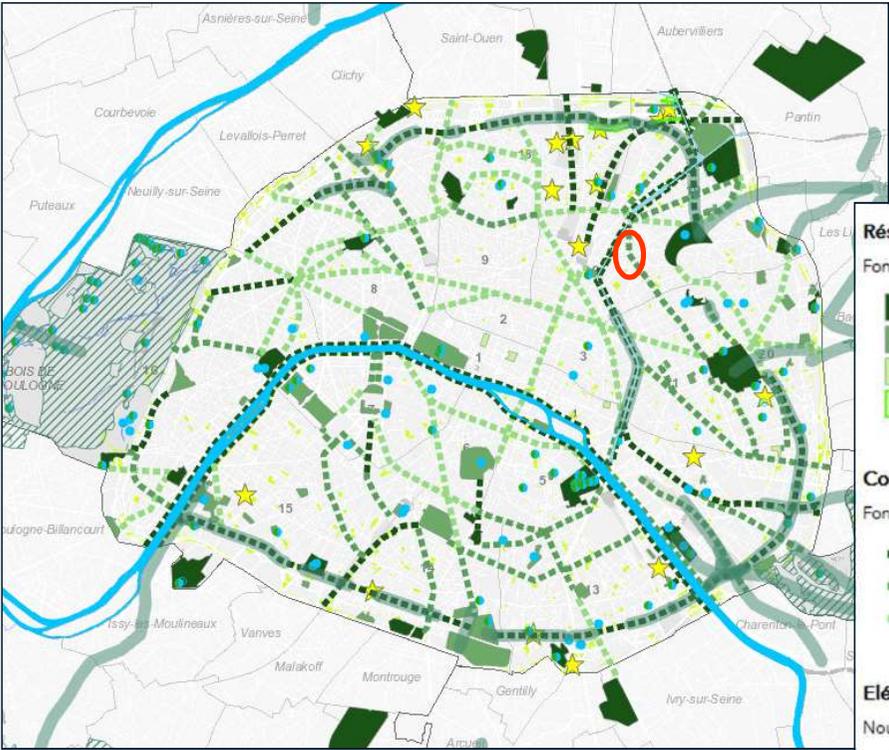


Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service du Paysage et de l'Aménagement

Amélie ASTRUC, responsable de division études et travaux, SPA, DEVE

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023

Cadre écologique – Les Chemins de la nature



Réservoirs Urbains de Biodiversité

Fonctionnalité écologique

- Forte
- Modérée
- Moindre
- Nouveau réservoir

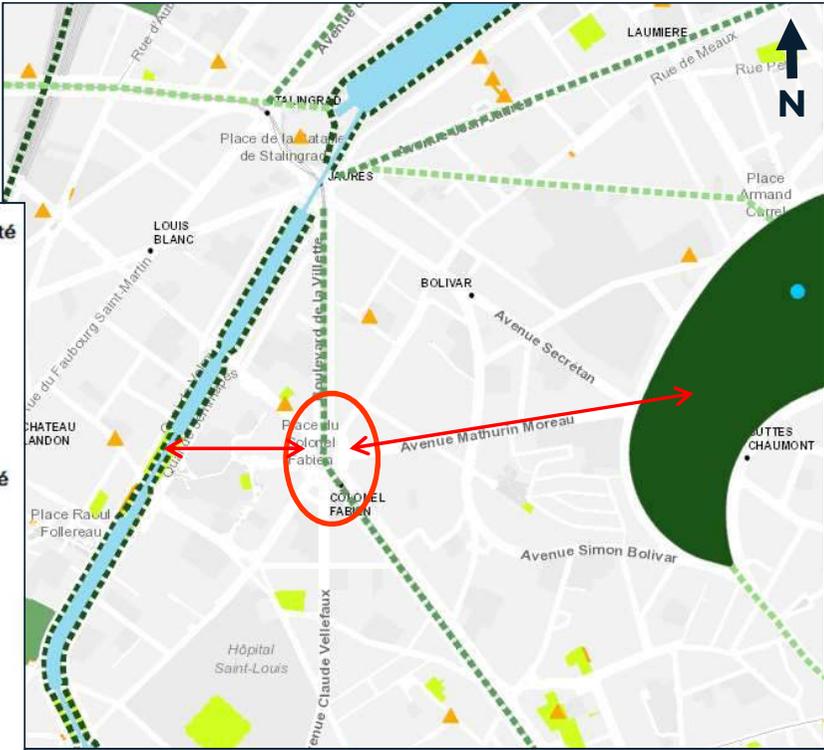
Corridors Urbains de Biodiversité

Fonctionnalité écologique

- Forte
- Modérée
- Moindre

Éléments relais

- ★ Nouveau quartier durable



- Un corridor Urbain de biodiversité à renforcer
- Entre le Canal St Martin et le Parc des Buttes-Chaumont





Cadre écologique – La strate arborée

> Préserver l'existant, ajouter de nouvelles essences d'arbres, développer une strate basse



La placette et la rue Albert Camus

- Une canopée déjà conséquente apportée par 41 arbres dans un état phytosanitaire bon à médiocre

- Une plantation mono-espèce (platanes)



Aucun abattage n'est prévu dans le cadre du projet, qui composera avec la végétalisation existante

Mobilités

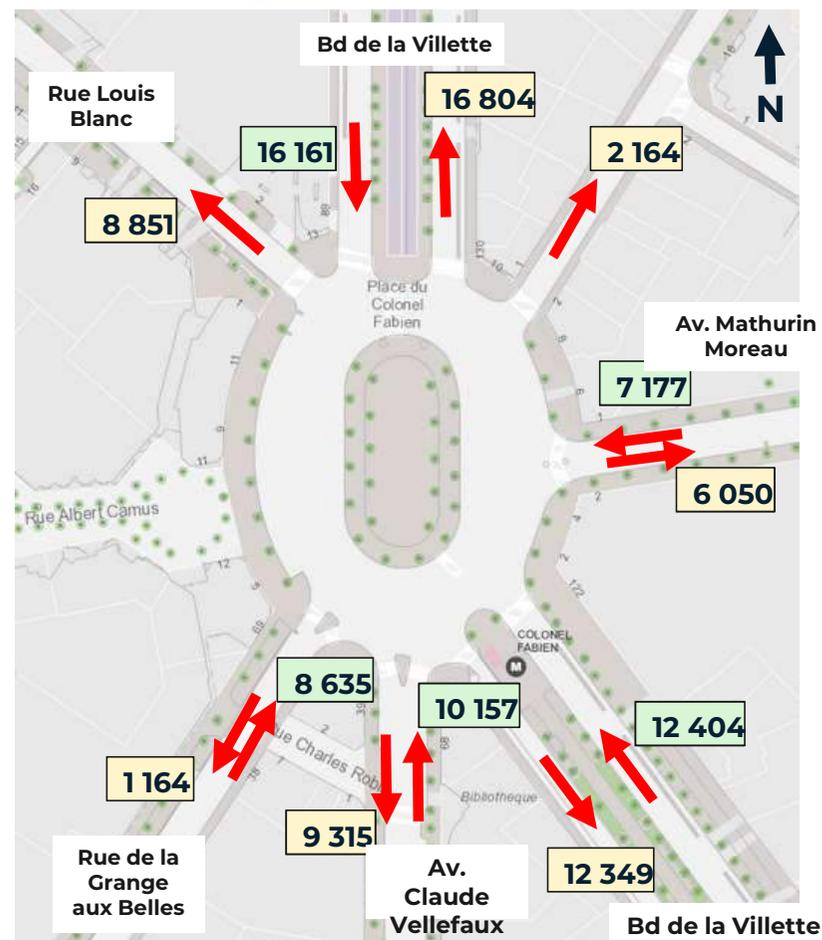
Comptages de véhicules (Etude Mars-Avril 2021)

Véhicules motorisés:

- 55 000 véhicules /jour transitent par la place, dont :
 - 20% de 2 roues motorisées
 - 7% de poids lourds
- Principaux axes circulés :
 - Bd de la Villette (Nord et Sud)
 - Avenue Claude Vellefaux

Vélos/trottinettes :

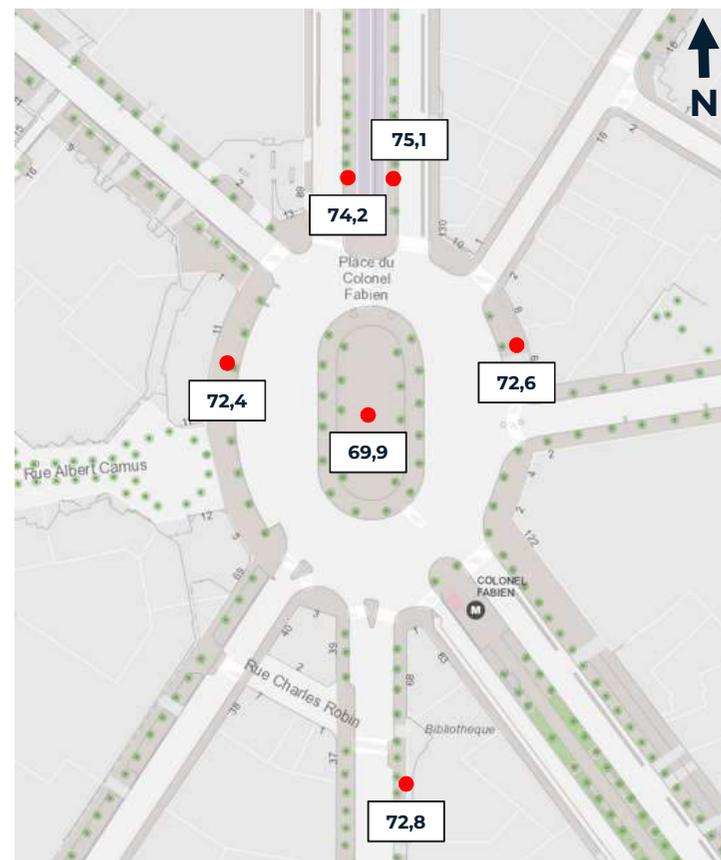
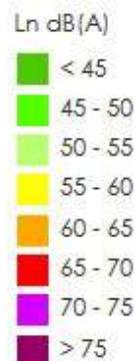
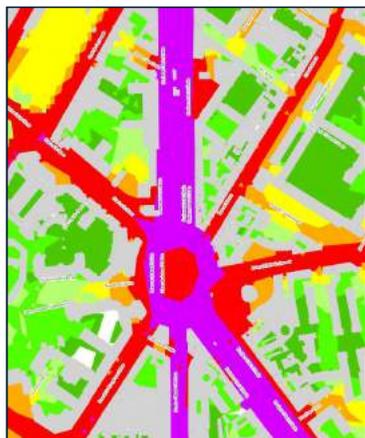
- 11 000 unités/jour transitent par la place
- Principaux axes circulés :
 - Bd de la Villette (Nord et Sud)
 - Rue Louis Blanc



Étude sonore

Niveaux sonores moyens

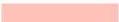
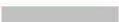
- Niveaux sonores :
 - **En journée : >70dB**
 - **De Nuit : <65 dB**
- Part du bruit lié au trafic routier : **entre 80 et 87%**

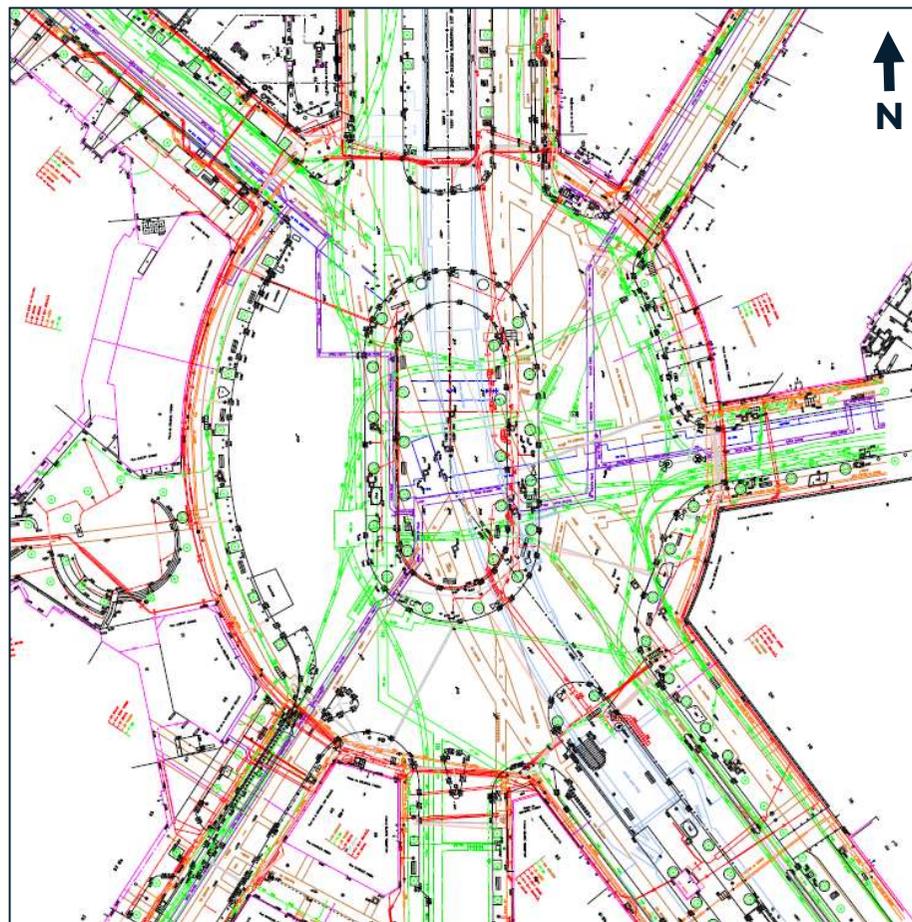


Niveaux sonores moyens mesurés en dB (Indicateur Lden)
Étude réalisée par BruitParif en Mars-Avril 2022

Sous-Sol

Une forte présence de réseaux en sous-sol

LEGENDE RESEAUX	
	Câblage : ELECTRICITE - EP - SNCF - RATP
	GAZ - HYDROCARBURES
	EAU
	ASSAINISSEMENT
	SLT
	TELECOM
	CPCU - CLIMATISATION
	Câblage DIVERS
OUVRAGES	
	ELECTRICITE
	EP
	SLT
	SNCF
	RATP
	DIVERS



02

Objectifs du projet

Projet

Rappel des précédents rendez-vous de concertation

Projet « Réinventons nos places des quartiers populaires ! » Lauréat du budget participatifs 2016.

Précédents rendez-vous de concertation :

- Présentation du diagnostic en Novembre 2018 ;
- Un atelier participatif en Mai 2019 ;
- 3 Marches exploratoire à l'automne 2019 ;
- 2 ateliers thématiques en Mai 2021

Idées fortes issues de cette concertation :

- **Végétaliser l'ensemble de la place**
- **Réduire les nuisances sonores liées à la circulation**
- **Offrir plus d'espace aux piétons et sécuriser leurs circulations**
- **Sécuriser les circulations cyclables**
- **Intensifier l'animation et les usages**
- **Requalifier la place Albert Camus**
- **Révéler l'histoire du lieu**
- **Valoriser les axes Vilette et Claude Vellefaux, ainsi que l'espace Niemeyer**

03

**Orientations
d'aménagement**

Le concept de forêt urbaine - Définition

Qu'est-ce qu'une forêt urbaine ?

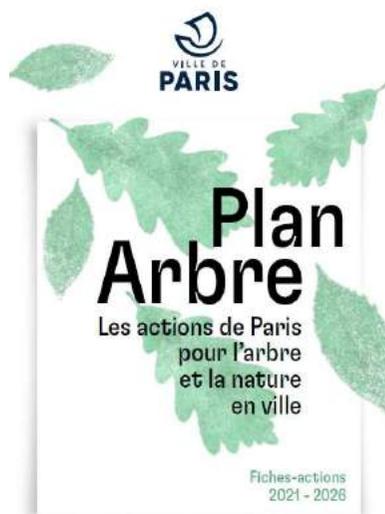
- C'est un aménagement constitué d'une plantation dense d'arbres, d'arbustes et de végétaux de plus faible hauteur, majoritairement d'origine indigène, dans un sol continu
- Un écosystème complet vivant est créé en pleine ville : il inclut le sol, la végétation, la faune et doit pouvoir se développer par lui-même, avec peu d'entretien
- Une forêt urbaine est différente d'un parc urbain, en accordant plus d'importance à la nature et au végétal et moins à la diversité des usages



Parvis de la Maison de la radio, Paris*

*Cette typologie d'aménagement est un exemple que les projets de forêts urbaines vont reprendre de façon étendue et amplifiée

Le concept de forêt urbaine – Les bénéfices attendus



> **Un intérêt pour le secteur et pour la ville en matière de limitation des effets des intempéries (chaleur, pluies, vent), captation de CO2, développement de la biodiversité**

• **Rafrâichissement** : l'humidité de la végétation contribue à faire baisser la température du site et des alentours, atout majeur dans la perspective du changement climatique

• **Captage du carbone** : les plantes absorbent naturellement le CO2 et purifient l'air ambiant

• **Préservation de la biodiversité** : les forêts urbaines sont propices à l'épanouissement d'une grande variété d'espèces végétales et animales

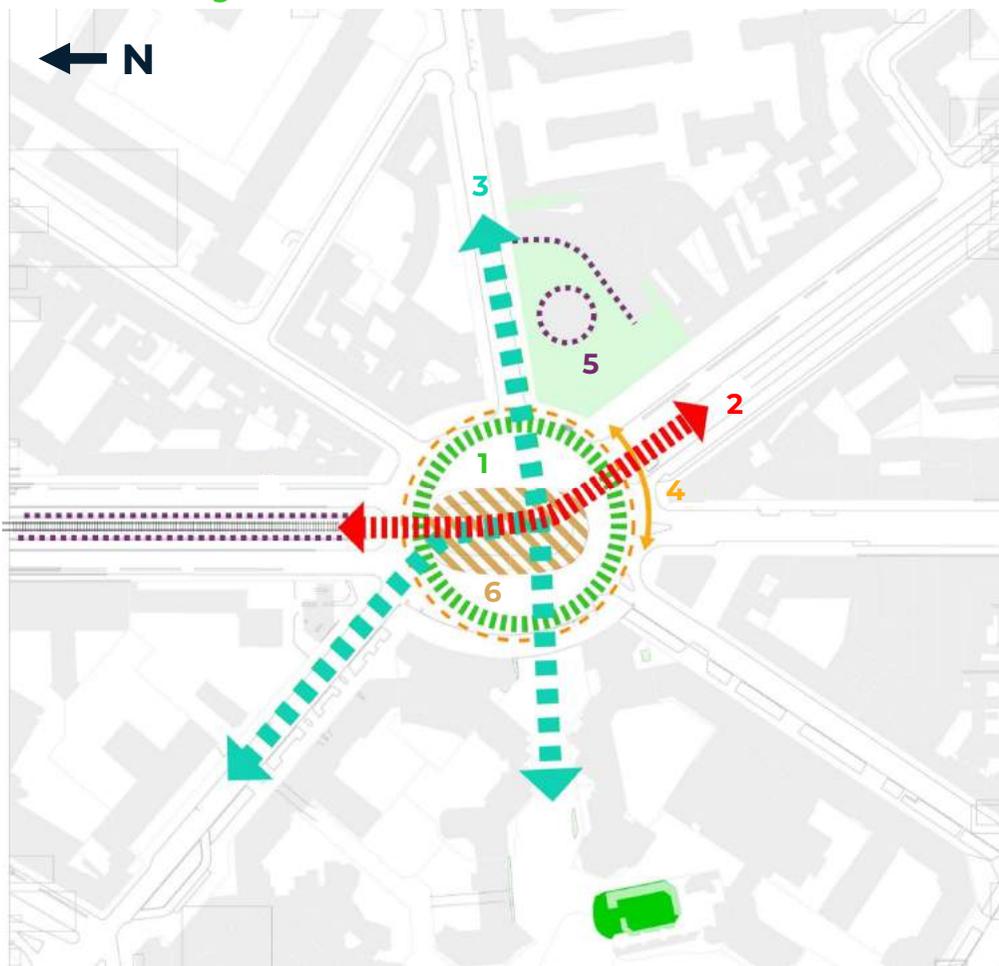
> **Une amélioration du bien-être des riverains et usagers**

• **Un cadre de nature amplifié.**

• **Un espace de respiration quotidien en traversée et en pause.**

• **Une identité paysagère pour la place.**

Schéma d'objectif



1 – Renforcer la végétalisation sur toute la place

2 – Créer une liaison piétonne Nord-Sud

3 – Renforcer la liaison piétonne et paysagère

4 – Sécuriser les flux aux abords de la station de métro et tout autour de la place

5 – Révéler le patrimoine et le paysage urbain

6 – Intensifier les usages du terre-plein

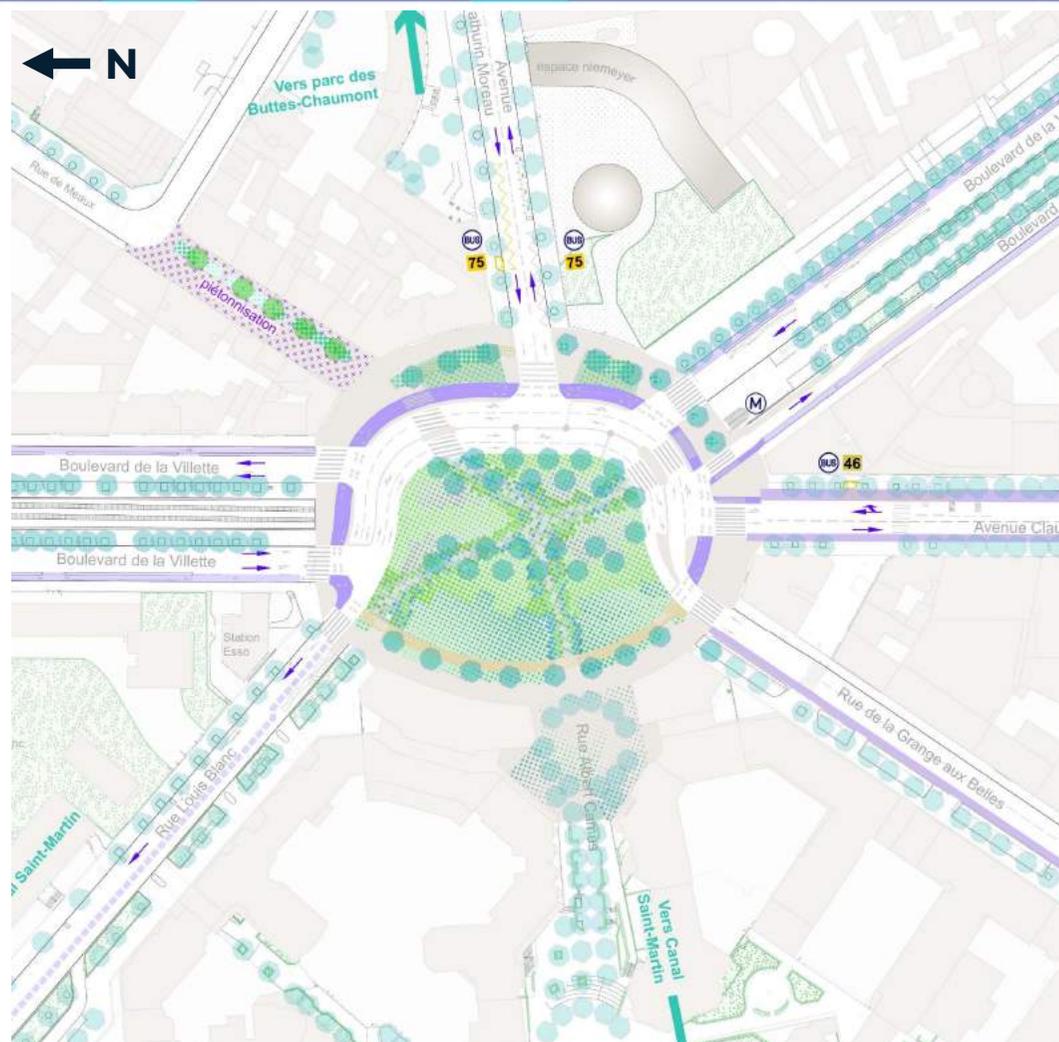
Projet : Une place arborée et animée

Un espace central recomposé et des trottoirs élargis :

- **Largement planté** sur les zones hors réseaux
- **Végétalisation d'esprit boisé** sur le terre-plein central rattaché à la rive Ouest, complétant la strate arborée existante, mais aussi sur les trottoirs élargis de part et d'autre de l'avenue Mathurin Moreau.
- **Des chemins piétons** relient les quartiers entre eux, Métro boulevard de la Villette, commerces périphériques et rue de Meaux, à plus large échelle le canal Saint-Martin et le parc des Buttes Chaumont. Traversées protégées par des feux tricolores.
- **Des lieux d'usages** s'organisent en lisières des espaces plantés et des cheminements piétons

CHIFFRES CLES

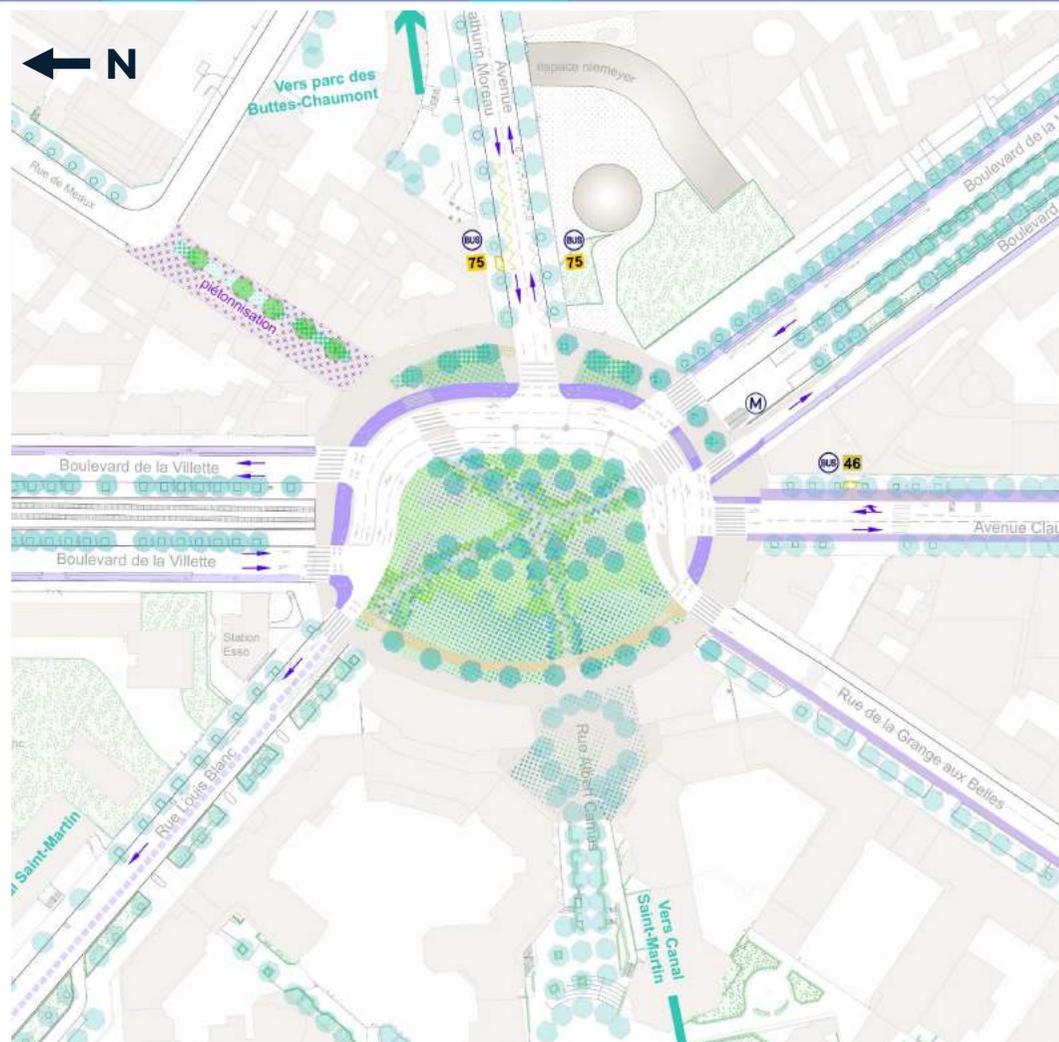
- **Terre-plein : 1950 m² à 5080 m² (+ 160 %)**
- **Trottoirs : 3100 m² à 3700 m² (+ 18,6 %)**
- **Trottoirs : 9 m à 18 m**
- **Chaussée : 6050 m² à 2450 m² (- 59,6 %)**
- **Surface de pleine terre : 800 m²**



Projet : Une place arborée et animée

Mobilités :

- **Circulation générale à double sens** sur la rive Est, plus éloignée des façades sur un revêtement moins bruyant.
- **Des aménagements cyclables** qui desservent au mieux l'ensemble des transversales sans perturber la déambulation piétonne et en limitant l'impact sur la partie boisée.
- Piste bidirectionnelle de 4 m de large sur la chaussée, protégée par un séparateur et des refuges piétons, aménagement d'îlots pour des tourne-à-droite plus contraints.
- Piste bidirectionnelle de 3 m de large dans la traversée de la forêt urbaine, avec un aménagement moins routier, plus « forestier ».



Vue depuis la rue Claude Vellefaux, vers le Bd de la Villette

État actuel



15

Vue depuis la rue Claude Vellefaux, vers le Bd de la Villette

État projeté



Vue depuis la rue de Meaux, vers l'espace Niemeyer



Vue depuis la rue de Meaux, vers l'espace Niemeyer

État projeté





Direction de la Voirie et des Déplacements
Service des Aménagements et des Grands Projets

Jean-Christophe Choblet, urbaniste, SAGP, DVD

Réunion publique : mercredi 25 janvier 2023

04

Budget et calendrier

Budget et calendrier de l'opération

Budget : 6,4 M€

Calendrier :

- Reprise de la concertation : De Janvier à Mars 2023**
- Études** (compris autorisations d'urbanisme et procédures de marchés publics) : **De Avril 2023 à été 2024**
- Début des travaux : Été 2024**
- Fin des travaux : Décembre 2025**

05

Questions/Réponses

Annexes

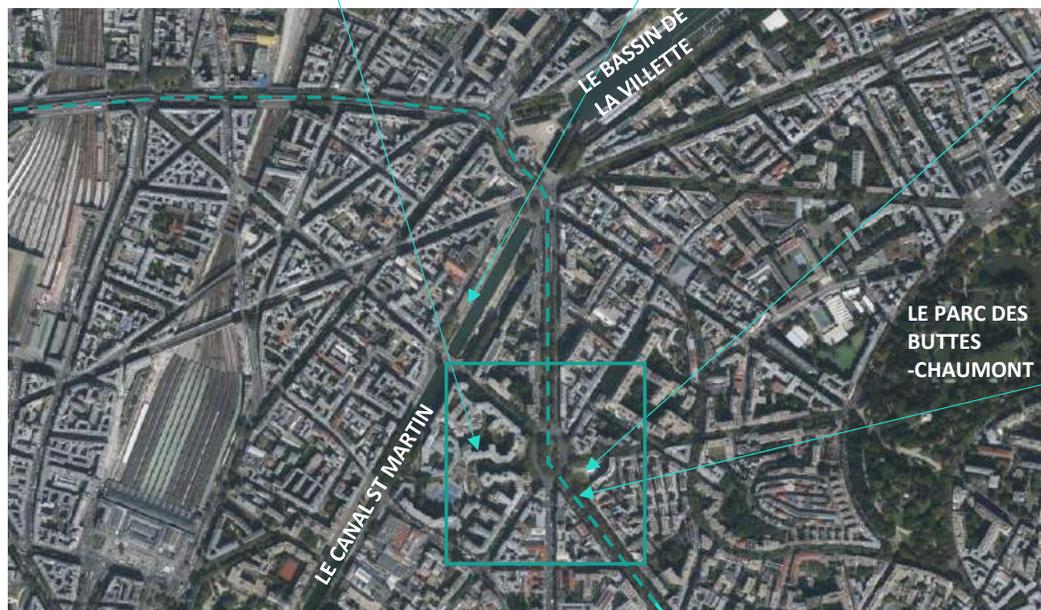
Cadre urbain – Les composantes du paysage actuel

> Conserver la lisibilité de l'organisation de la place

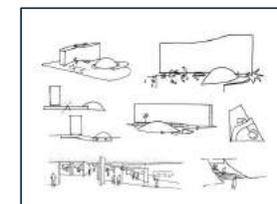
- **Le quartier de la Grange aux Belles**, aménagé à partir de 1978 par Jean-Jacques Orzoni et Jacques Labro, entièrement piéton.



- **Le métro aérien – ligne 2** (2^{ème} plus ancienne du réseau créée en 1900-1907) descendant sous la place, encadré par ses alignements d'arbres.



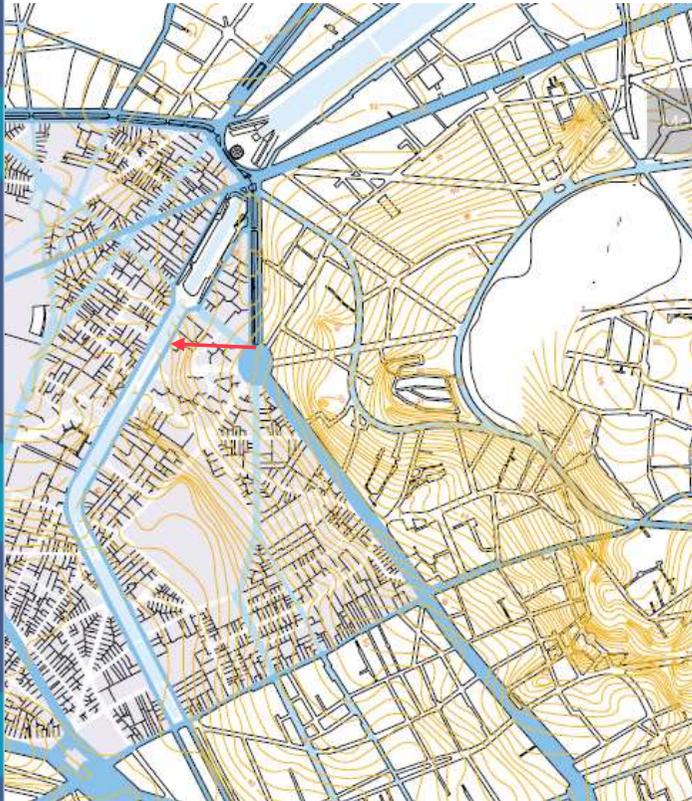
- **Le bâtiment siège du Parti Communiste** dessiné par l'architecte brésilien Oscar Niemeyer, construit entre 1969 et 1980 (classé en 2007).



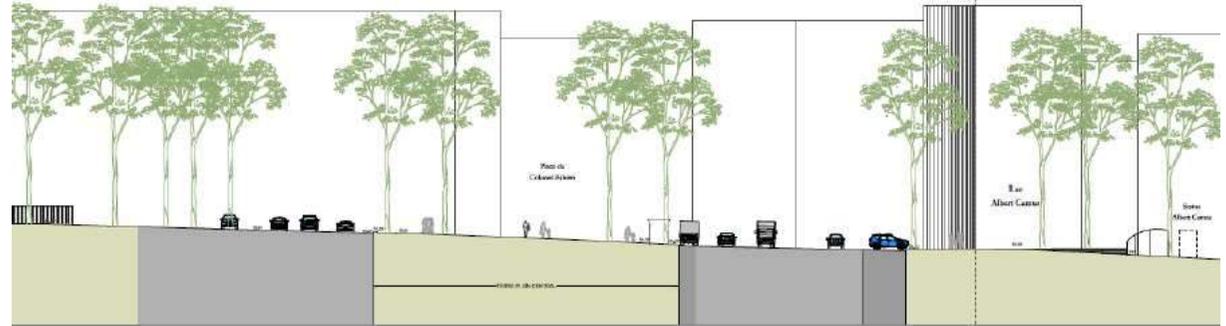
- **Le boulevard de la Villette** planté créé en 1864 avec l'entrée de métro Guimard (inscrite en 1978).



Carte urbain – Le nivellement

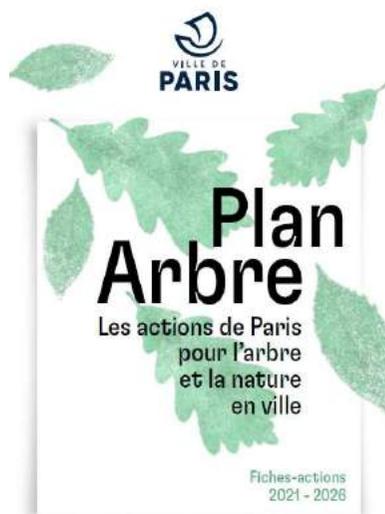


Espace Niemeyer



- Un dévers important

Le concept de forêt urbaine – Les aspects de la végétation



- **Une densité de plantation d'arbres (environ 8 arbres / 100 m²)** qui vient renforcer ponctuellement le réseau global des rues plantées et des espaces verts et contribuer à enrichir la végétation urbaine globale.
- **Une végétation arborée mélangée – avec plusieurs essences d'arbres – et structurellement hétérogène – avec plusieurs hauteurs et formes de houppier** de manière à renforcer la résistance des arbres aux aléas météorologiques et aux attaques des insectes et champignons.
- **Une végétation en couvre-sols bas accompagnatrice** pour constituer un ensemble arbres-couvre-sols-substrat qui fonctionne en un écosystème performant pour la nature.